

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi deux novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt-cinq octobre deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjoint ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Martine ROBERGE, Philippe RICHIER, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Georges BENAKOU ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Elisabeth DURAND ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS ; Anne BENARD ayant donné pouvoir à Joël BENARD ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à David PERRAULT.

Absent : Lyes DAIBECHE

Secrétaire de séance : Dieinaba SY.

Membres en exercice : 29 – Présents : 24 – Pouvoirs : 4 – Voix délibératives : 28

2023-76

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L523-1 et L523-5,
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
VU n° 2021-18 du 11 février 2021 portant modification du tableau des effectifs au titre de l'avancement de grade, et créant un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
VU l'arrêté n° 2021-33 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la collectivité de Notre-Dame de Bondeville et définissant ainsi les critères de promotion interne,
VU la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial communiquée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime,
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 31 octobre 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **CRÉE**, à compter du 1^{er} janvier 2024, un emploi permanent, à temps complet, au grade d'agent de maîtrise territorial,
- **SUPPRIME**, à compter du 1^{er} janvier 2024, l'emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Il est précisé que cet emploi a été inscrit au tableau des effectifs de la collectivité par la délibération n° 2021-18 du 11 février 2021.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget, chapitre 012, article 64111.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20231102-2023-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2023



Madame le Maire,

Myriam MULOT